

Communication FCSF suite aux annonces du Président de la République - COVID 19 – 13 Mars 2020

Cher.e.s Président.e.s et Délégué.e.s,

Un nouveau pas a été franchi dans la gestion de l'épidémie du Coronavirus avec les annonces du Président de la République du 12 mars et cela affecte fortement le fonctionnement de notre réseau, des centres sociaux et, avant tout, les habitant.e.s des territoires.

Cette évolution vient renforcer encore nos responsabilités face à un double défi : porter et incarner nos valeurs de solidarité et d'accueil et protéger les personnes en fragilité et elle pose clairement la question du maintien des activités.

Nous prenons toutes les dispositions et mobilisons nos moyens de communication afin de vous permettre de prendre des décisions avec le plus d'informations possibles.

Si l'accueil des jeunes enfants et enfants n'est dorénavant plus possible, la question se pose pour les autres publics : adolescents, jeunes adultes ainsi que pour les personnes âgées repérées comme particulièrement fragiles.

Nous sommes à vos côtés pour engager une véritable stratégie de mobilisations afin d'inventer, de créer des espaces et des façons de faire qui prennent en compte tous ces enjeux et qui traduisent nos engagements auprès des habitants en lien avec toutes les forces vives des territoires et en soutien des collectivités locales.

Ne renonçons pas, dans ce contexte troublé, à fournir des informations justes, à faire preuve de pédagogie, à proposer des chemins d'engagement, à rassurer autant que possible et à indiquer les ressources pour toutes les questions qui ne manquent pas de se poser.

De façon très concrète, nous allons, au cours de la semaine prochaine :

- continuer à être à votre écoute et organiser des possibilités de dialogue soutenu
- organiser et renforcer le soutien aux fédérations et centres sociaux en créant un pôle de suivi pour être au plus proche de vos besoins et réalités.
- à organiser une communication pratique régulière afin de vous permettre de pouvoir gérer la situation au mieux (en centralisant ou en vous orientant vers nos partenaires : syndicat employeur, CNAF, Etat ...)

Parce que nous avons aussi des responsabilités d'employeurs, nous avons engagé un dialogue étroit avec ELISFA qui a déjà envoyé un grand nombre d'informations pratiques (chômage technique, congés pour garde d'enfants, ...). Nous avons proposé au syndicat d'être également relais des informations afin de garantir que celles-ci soient bien diffusées. Voir le lien vers le site d'ELISFA dans les infos pratiques ci-après.

Concernant la vie de la FCSF, le Bureau s'est réuni ce matin et a pris la décision d'annuler ou de repousser toutes les réunions nationales jusqu'à nouvel ordre (notamment la rencontre des Président.e.s des 19 et 20 mars 2020). Personne ne peut actuellement présager de la durée de cette situation particulière et il est probable que des dispositions nouvelles soient prises aux cours des prochains jours ou des prochaines semaines. Aussi, reviendrons-nous régulièrement vers vous au fil des évolutions. Nous vous proposerons, dans les jours à venir, des modalités de travail à distance qui permettront de poursuivre les différents chantiers dans lesquels vous êtes impliqués.

Le Bureau de la FCSF se réunit à nouveau mercredi 18 mars. Nous ferons un point d'info à la suite de celui-ci.

Avec tout notre soutien.

Claudie Miller

Présidente

Alain Cantarutti

Délégué Général

Quelques informations pratiques :

Pour obtenir les informations relatives à la fonction employeur, reportez-vous en priorité au site Internet d'ELISFA (<https://www.elisfa.fr>) et aux News Letter envoyées – vous devriez trouver toutes les informations utiles.

- o Suite à un échange avec eux, nous vous invitons à prendre d'abord connaissance de l'ensemble de l'information disponible sur le site Elisfa
- o Privilégiez les questions par mail plutôt que par téléphone
- o les délais de traitement pourraient être un peu plus long qu'habituellement mais que toutes les mesures sont prises pour apporter une réponse à toutes les sollicitations

Ils envoient une nouvelle news lundi après-midi avec un question-réponses plus complet sur l'implication en matière de droit du travail.

-

Concernant le maintien des différentes prestations de la CNAF (PSO, PSU, ...), celle-ci n'a pas pris de position au moment de l'envoi de ce mail mais ils devraient également communiquer leurs décisions lundi. Nous allons, par ailleurs, participer à la cellule de crise nationale relative à la petite enfance à partir de la semaine prochaine.

-

Concernant l'accueil des mineurs, l'Etat communique via les Préfectures actuellement : « aucun accueil collectif de mineurs recevant plus de 10 mineurs ne peut se dérouler à compter du 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure concerne tous les accueils (avec hébergement, sans hébergement et accueils de scoutisme) et l'ensemble des activités organisées dans le cadre de ces structures ».

-

Enfin, concernant l'accueil des Services Civiques, aucune interruption n'est prévue. Voir le site : <http://www.service-civique.gouv.fr>